

DE L'APPROCHE GIZC A LA MISE EN PLACE DU CONTRAT D'ESPACE LITTORAL: CAS DE LA ZONE LITTORALE MOULOUYA –SAÏDIA (MEDITERRANEE MAROCAINE)

MOHAMMED MELHAOUI¹ & LATIFA EL HAFID²

¹ Gestionnaire des aires protégées; Université Mohamed 1^{er}, UFR Techniques de gestion de l'environnement- Faculté des Sciences – 60 000 - Oujda - Maroc

² Biologiste; Université Mohamed 1^{er}, UFR Techniques de gestion de l'environnement- Faculté des Sciences – 60 000 - Oujda - Maroc

Abstract

The article treats a setup approach of process coastal planning and a support to the initiatives of the Moroccan government as regards ICZM (integrated coastal zone management) applied to the coastal area Moulouya-Saïdia within the framework of the Euro Mediterranean project SMAP III. Indeed, this zone hosts the greatest sea tourist resort in the Moroccan Mediterranean "Mediterranea Saïdia" and a littoral wetland of 4500 acres "SIBE of Moulouya" which shelters a great diversity of the flora and fauna and is characterized by a considerable number of rare, remarkable, endemic or threatened species. This zone currently knows a great growing summer tourist pressure resulting in many problems such as the loss and the transformation of ecosystems (clearings, creation of tracks...), the poaching, tourist waste and harming of biodiversity. In the addition, we notice also a strong increase in wild boar and its harmful effects, an agricultural pollution by pesticides and a domestic pollution. This coastal zone knows also illegal practices such as extraction of sands, real property problems and also human underdevelopment related to poverty and the absence of basic infrastructure.

The objective of this communication is to introduce main stages for the installation of the "Contract of coastal Space" in this coastal zone :

- the diagnosis of site and analysis of stakes and problems (conservation, socio economy, etc);*
- the setting up of process ICZM, called "Contract of coastal Space", with cooperation between different partners on the site. It is a contractual act of ecological and economical planning.*
- the procedure of signature of the contract between the different partners and the Ministry concerned to accomplish studies and jobs to reach targets of preservation and achieve restoration of quality coastal zone.*

Key-words : ICZM- Contract of coastal Space – Moulouya – Morocco.

INTRODUCTION

La GIZC (Gestion Intégrée des Zones Côtières) est une approche qui vise à rapprocher les diverses politiques sectorielles ayant une incidence sur le littoral. Cette approche participative et multidisciplinaire est également un processus dynamique qui concerne à la fois la planification et la gestion des ressources et de l'espace. La Gestion Intégrée des Zones Côtières est un principe d'action né à la conférence de Rio de 1992 qui a été repris par l'Europe en 2002 dans le cadre de la recommandation du Parlement européen. Les pays du Sud de la Méditerranée (Egypte, Maroc, Tunisie...) ont commencé également leur réflexion en matière de ce concept de GIZC par l'intermédiaire de leur structures locales et des programmes régionaux comme le SMAP III : Programme d'actions prioritaires à court et moyen termes pour l'environnement qui a été adopté par les ministres présents à la Conférence euro méditerranéenne tenue à Helsinki en 1997 où cinq champs d'actions

prioritaires ont été identifiés. Un de ces champs prioritaires est: la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC).

1. Présentation du projet SMAP III Moulouya

Il s'agit d'un projet euro-méditerranéen (SMAP III) initié par la station biologique Tour du Valat = Fondation sansouire qui aura pour rôle de promouvoir le développement durable et la gestion intégrée des zones côtières en Afrique du Nord sur le site d' **El Kala** (Algérie) et celui de la **Moulouya** (Maroc).

Au Maroc, Le projet SMAP III Moulouya d'une durée de 3 ans (2006 -2008) est coordonné par la cellule Littorale du Ministère de l'Aménagement du territoire de l'Eau et de l'Environnement du Maroc (MATEE), le Réseau MEDWET (centres techniques), les Organisations Non Gouvernementales et acteurs locaux.

Le site de la Moulouya est une zone côtière sensible (Figure.1). Il s'agit d'un Site d'Intérêt Biologique et Ecologique (SIBE), (AEFCS/BCEOM/SECA.1996) qui a fait l'objet d'une approche GIZC dans le cadre du projet MedWetCoast (2003-2006) (Melhaoui, 2004). C'est également un site pilote au Maroc pour la mise en place d'un processus de planification côtière concertée et un appui aux initiatives des gouvernements marocains en matière de GIZC (Préparation de la Loi du littoral par la cellule Littorale du Ministère de l'Aménagement du territoire de l'Eau et de l'Environnement).

Figure. 1 : Localisation des sites d'étude (Melhaoui, 2004)



Le SIBE de la Moulouya est une zone humide littorale de 4500 ha qui abrite une grande diversité de la flore et de la faune (Haloui, 2003) et (Fahd, 2003). Il se distingue par un grand nombre d'espèces rares, remarquables, endémiques et menacées (Menioui & Mahé, 2003) ; Le site présente également un fort taux d'endémisme (Chavanon, 2003) et abrite les 2/3 de l'avifaune marocaine (El Agbani, 2003). Il a été classé site RAMSAR en juillet 2005. Ce site littoral est une zone humide d'une grande importance mondiale pour les oiseaux qui trouvent ici une halte migratoire de toute première importance. C'est également une plage qui accueille entre 200.000 et 250 000 estivants en été et qui fait actuellement l'objet d'un projet touristique pharaonique du plan Azur sur 740 ha : la station touristique Méditerranée-Saïdia (Inypsa, 2002).

Cadre légal et besoin national en GIZC au Maroc :

La Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) au Maroc est une approche qui vise à rapprocher les diverses politiques sectorielles ayant une incidence sur un littoral de 3550 Km. Cette approche participative et multidisciplinaire est également un processus dynamique

qui concerne à la fois la planification et la gestion des ressources et de l'espace côtier qui dépend d'un arsenal juridique riche mais disparate et sectoriel.

Au Maroc, le cadre juridique se caractérise par l'absence de principes et règlements applicables à l'utilisation des terres, appliqués au domaine côtier de manière spécifique. Or la rationalisation de l'usage est nécessaire pour éviter la dégradation du patrimoine. Il faudrait donc un code littoral spécifique et des instruments pour réguler l'utilisation de l'espace et des ressources (par exemple, la création d'une agence du littoral). Jusqu'à maintenant, le littoral, espace fragile, n'a pas fait l'objet d'une politique d'aménagement et de sauvegarde de ses ressources. La législation n'est pas spécifique pour orienter l'action sur cet espace particulier. Seules la réglementation concernant l'utilisation du Domaine public et celle de la protection des milieux naturels sont agissantes. Mais, les dahirs du domaine public, des établissements classés de la pêche maritime, des gisements d'hydrocarbures, des lotissements, et même la loi sur l'environnement ne sont pas spécifiques du domaine littoral. La nouvelle loi sur l'Environnement traite des espaces et des ressources marines. Cette loi prévoit « des dispositions législatives et réglementaires ... pour prévenir et mettre fin aux activités susceptibles d'altérer la qualité des eaux et des ressources marines, de porter atteinte à la santé de l'homme ou de nuire à la faune, à la flore, aux intérêts connexes et à l'environnement marin et côtier en général ». Les mécanismes et les moyens de protection sont entre autres des schémas et des plans d'aménagement et d'exploitation du littoral. Mais, des textes sont attendus pour fixer « les conditions d'exploration, d'exploitation et de mise en valeur des ressources marines » et « les mesures nécessaires pour la prévention et la lutte contre la pollution marine, y compris celle résultant des accidents maritimes imprévisibles » ainsi que « les critères nécessaires au classement des aires spécialement protégées ». Pourtant, le Maroc a adhéré à plusieurs conventions et en a ratifié plusieurs. Mais l'effet tangible reste limité du fait des contraintes, notamment financières. Les planificateurs n'ont jamais considéré la côte comme un milieu à part à gérer en tant que milieu de vie et d'activité. La planification est conçue pour les espaces urbains ou pour les territoires des régions, mais pas à l'échelle de la zone côtière, c'est-à-dire, le domaine public maritime et les espaces limitrophes sensibles, à protéger. Le problème est que cette bande de contact est de délimitation difficile; la profondeur de 50-60 km à l'intérieur des terres est souvent avancée; mais d'autres auteurs veulent limiter l'extension au rivage stricto sensu, c'est-à-dire à la zone de contact terre-mer. Le littoral marocain comprend en outre 66 000 km² d'eaux territoriales et 1,1 M km² de zone économique maritime exclusive. La loi « littoral » devrait permettre de préserver les sites, de privilégier les activités spécifiques, favoriser l'aménagement de cet espace et la valorisation de ses ressources, faciliter la gestion du domaine public et clarifier les compétences des divers acteurs. Il est proposé de définir le littoral comme entité délimitée par les communes ouvertes sur la mer. Cette loi est supposée ajouter des contraintes supplémentaires à celles régies par les autres lois. Le principe retenu pourrait être celui de l'aménagement en profondeur, les normes devenant plus contraignantes à proximité du rivage. On proposerait une zone non constructible de 100 m et une deuxième bande, avec plusieurs contraintes. On doit garantir par ailleurs le passage piétonnier dans le domaine public maritime (passages transversaux obligatoires tous les 500 m). Les travaux pouvant porter atteinte à l'état naturel de la côte seraient en principe interdits, sauf pour rendre un service public. Les ports de plaisance ne seraient édiflables qu'après enquête publique et convention avec l'exploitant. Les rejets en mer seraient interdits et les établissements tenus de traiter leurs eaux usées.

Au Maroc, le concept de la GIZC s'inscrit dans le cadre des recommandations de l'Agenda 21, de l'application de la Loi-cadre 11-03 (Mai 2003) relative à la protection et la mise en valeur de l'environnement, de la préparation d'un projet de Loi spécifique à la protection et la préservation du littoral, du projet de Loi relative aux aires protégées (aires marines), du projet de Loi portant sur le Code des pêches maritimes et la préservation des écosystèmes maritimes, de la stratégie nationale pour l'aménagement du littoral, le Plan National pour l'Environnement et le Plan de Développement Économique et Social.

2. Approche méthodologique du contrat d'espace littoral

Trois principaux axes ont été identifiés dans le cadre de ce projet : la mobilisation des acteurs locaux et état des lieux, la mise en place d'un plan d'action GIZC local et la mise en place d'activités spécifiques inscrites au plan d'action GIZC

2.1 Mobilisation des acteurs locaux et état des lieux

2.1.1 Les acteurs locaux: identification

La stratégie GIZC ne peut réussir que si elle a l'appui et l'adhésion de des acteurs locaux. En effet, le projet a démarré par un atelier de démarrage et la présentation des objectifs globaux et spécifiques du projet SMP III en faisant appel aux représentants des acteurs: pour informer, communiquer et surtout convaincre les acteurs pour adhérer au projet. Au moins 40 acteurs locaux ont été identifiés dans cette région. Les attentes des acteurs locaux fait actuellement l'objet d'analyse détaillée suite à une enquête et à la concertation individuelle. Cet atelier a permis également l'identification des personnes ressources faisant partie du comité consultatif local et les groupes de travail selon les thématiques définies.

2.1.2 État des lieux

Actuellement le site fait l'objet d'un diagnostic pour la mise à jour de la base de données de la zone littorale notamment une évaluation des actions réalisées dans le cadre du projet MedWetCoast (Melhaoui, 2005) et leurs impacts sur le site et les transformations sociales au niveau de la population locale. Ce diagnostic a commencé par la délimitation de la zone GIZC, la cartographie de l'aire proposée pour le Contrat d'Espace littoral et des enquêtes de terrain. Cette phase exploratoire diagnostic, s'intéresse surtout à décrire l'état des ressources et du milieu socio-économique : infrastructures existantes, démographie, occupations de la population locale. Il s'agit de mettre en exergue les principales ressources naturelles disponibles, leurs usages à travers le temps, les potentialités et les contraintes de ces utilisations. Ce diagnostic permettra également de mieux comprendre les causes, les effets, les potentialités et les contraintes de développement durable, les conflits existants et les solutions potentielles pour les résoudre.

Analyse des conflits et problématiques :

Nous avons identifié dans la zone de la Moulouya au moins une vingtaine de conflits et problématiques d'ordre environnementaux, économiques, sociaux ou de gouvernance. Ces conflits font l'objet actuellement d'analyse détaillée, de classement par priorité et située dans le cadre du projet de la loi du littoral afin de faire des propositions de solutions adéquates.

Analyse des enjeux du site littoral :

Concernant les enjeux, quatre types d'enjeux ont été identifiés pour la zone littorale :

- Les enjeux économiques concentrent par ordre de priorité, le tourisme, la pêche artisanale, l'agriculture et l'élevage de volaille et bétail et la spéculation foncière.

Au sujet des enjeux sociaux : il est important de mesurer l'adhésion de la population, la relation du projet présent avec l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) au Maroc, d'identifier les activités génératrices de revenus (AGR 's) à mettre en place dans la cadre des microprojet d'éco-developpement, l'apport du projet de la

loi du littoral pour la population ainsi que les aspirations et les désirs de la population locale quant à la gestion des ressources de la zone littorale.

Pour les enjeux environnementaux, il s'agit d'analyser des modalités actuelles de gestion des espaces et des ressources naturelles de la zone humide littorale et la protection de la biodiversité du site littoral comme par exemple l'avifaune limicole, les poissons migrateurs, la végétation littorale... Il s'agit également des modalités de lutte contre l'érosion des plages et d'évaluer l'impact des aménagements au niveau du site.

Enfin, en matière de gouvernance, le site est partagé entre deux provinces et connaît l'intervention de plusieurs usagers : les populations locales, l'administrations, organisations professionnelles, les ONG et les communes littorales. Nous procédons actuellement à l'analyse juridique des compétences, des zones d'intervention et les modes de coordination entre les différentes administrations ainsi que l'interaction et la cohérence entre les politiques marines et terrestres notamment pour les aires protégées.

2. 2 Mise en place d'un plan d'action GIZC local

C'est ce plan qui sera traduit (fin du projet en 2008) sous forme de **Contrat d'Espace Littoral (C.E.L)**, en concertation entre les différentes parties prenantes sur le site. Le contrat d'Espace Littoral est un acte contractuel de planification écologique et économique. Une fois le contrat est validé, il sera signé entre les différents partenaires et le Ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Eau et de l'Environnement. Il permettra de réaliser des études et des travaux pour atteindre des objectifs de préservation et de restauration de la qualité du milieu. La stratégie GIZC ne peut réussir que si elle a l'appui et l'adhésion de des acteurs locaux. Pour cela des ateliers de formation, de sensibilisation ainsi que des voyages d'études et d'échanges ont été planifiés pour renforcer les capacités des acteurs locaux.

2. 3 Mise en place d'activités spécifiques inscrites au plan d'action GIZC

Les premières investigations de terrain de la zone délimitée ont identifié des activités spécifiques à la zone littorale dont les principales sont :

- la mise en place d'un plan d'action touristique local en précisant la capacité d'accueil et l'impact de la pression touristique sur la zone humide littorale avec le développement des activités pilotes comme les aménagements écotouristiques (circuits, infrastructures d'accueil et d'information...). Il faut signaler que l'urbanisation touristique planifiée est en pleine expansion, sur la côte dans la région de l'oriental du Maroc (le complexe touristique Mediterranea Saïdia sur 740 ha). Elle progresse aux dépens des espaces vierges et ne laisse que de rares fenêtres, sans doute provisoires. La privatisation de fait de cet espace littoral tend à devenir réelle, même si elle est souvent dénoncée. Or le littoral est très accueillant et le tourisme international est demandeur en loisirs balnéaires, d'autant plus qu'il s'agit d'une zone proche de l'Espagne.

- l'identification des opportunités et des AGR au niveau du site littoral, en particulier l'appui et la valorisation de filières d'exploitation durable des ressources naturelles (pêche traditionnelle, Apiculture, activités liées à l'écotourisme, pastoralisme...). Les activités sont identifiées par secteurs et peuvent faire l'objet de micro projets de développement local notamment dans les domaines de l'écotourisme, le tourisme rural, l'agriculture (Produit du terroir, la pêche etc.),

l'artisanat. Ces AGR peuvent améliorer les conditions de vie des populations locales qui sont très touchées par la pauvreté.

- L'élaboration de projets pour bailleurs de fond comme par exemple la mise en place d'un observatoire du littoral dans cette zone et d'une centre d'éducation à l'environnement afin de concilier conservation de la biodiversité et impératifs du développement sur des zones sensibles du littoral. En effet,

- La réflexion globale sur les textes fondateurs de la loi du littoral et l'Agence Nationale de Gestion et de Développement Intégré du Littoral (ANGDIL). En effet, au Maroc, au niveau institutionnel, on note l'absence d'organisme spécifique chargé de l'aménagement, de la gestion et de la coordination à l'échelle du littoral. Certes, la gouvernance de cet espace relève d'une multitude de départements ministériels et d'établissements publics, semi-publics ou privés. Il s'agit notamment du Ministère de l'Agriculture, des Eaux et Forêt, de l'Équipement, de la Santé, des Pêches Maritimes, de l'Intérieur, des Finances... Cette gestion transversale, multiactionnaire provoque l'éclatement des compétences d'intervention et la dispersion des efforts et fait émerger un réel besoin de coordination entre les différents intervenants au niveau des zones côtières. L'Agence Nationale de Gestion et de Développement Intégré du Littoral est une structure qui aurait pour objet l'élaboration d'une stratégie de gestion pour un développement durable des espaces côtiers, de mener une politique de protection et de sauvegarde des ces espaces, afin de répondre aux besoins du Maroc en matière de gestion intégrée. Elle devra aussi veiller à la mise en œuvre et l'application de la législation relative à l'aménagement et la protection du littoral. Sa création viendrait donc compléter et consolider le plan institutionnel existants ou en cours de finalisation.

- Le renforcement des capacités de la population et des acteurs locaux et la promotion de la culture et de la recherche en matière de GIZC et de développement durable sur ce site pilote.

Conclusion

Au Maroc, les zones côtières sont le lieu de toutes les pressions démographiques, économiques et écologiques n'est pas un truisme, mais une nécessité. Cet espace, objet de tous les conflits d'usages, pêche, aquaculture, industrie, transports maritimes, loisirs, est par ailleurs à la convergence de tous les impacts du changement global, niveau de la mer, évolutions climatiques, etc. La façon dont, non seulement les communautés côtières, mais aussi les Gouvernements et les organisations internationales aborderont l'utilisation de l'espace côtier conditionne en effet tout développement durable de ces régions. D'où la nécessité d'accompagner les gestionnaires et les habitants du milieu côtier, quels qu'ils soient.

C'est avec cette préoccupation à l'esprit que le gouvernement marocain a décidé de soutenir le projet pilote de la Gestion des Zones Côtières (GIZC) dans la zone Moulouya-Saïdia. Une zone qui nécessite une planification côtière concertée pour répondre au concept du développement durable pour satisfaire les besoins des générations actuelles sans compromettre ceux des générations futures. La GIZC et l'approche du Contrat Espace Littoral sont des processus dynamiques qui réunissent gouvernement et société, science et décideur, intérêts publics et privés en vue de la préparation et de l'exécution d'un plan de protection et de développement des systèmes et ressources côtières. Ces processus visent à maximiser les choix à long terme privilégiant les ressources et leur usage raisonné et raisonnable.

Références bibliographiques

- AEFCS/BCEOM/SECA., 1996. *Plan directeur des aires protégées du Maroc*. Vol. 1-5 : Rapport inédit. Adm. Gén. Eaux et Forêts et Cons. Sols/ BCEOM- SECA.
- Chavanon, G., 2003. *Diagnostic des invertébrés terrestres de l'Embouchure de la Moulouya*. Rapp. Inédit, projet MedWetCoast-Maroc, PNUE/Secr. Etat Envir./Départ. Eaux & Forêts, Maroc, 87 pp.
- El Agbani, M, A., 2003. *Diagnostic ornithologique de l'Embouchure de la Moulouya*. Rapp. Inédit, projet MedWetCoast-Maroc, PNUE/Secr. Etat Envir./Départ. Eaux & Forêts, Maroc, 93 pp.
- Fahd S., 2003. *Les vertébrés du SIBE de l'Embouchure de la Moulouya*. Rapp. Inédit, projet MedWetCoast-Maroc, PNUE/Secr. Etat Envir./Départ. Eaux & Forêts, Maroc, 46 pp.
- Haloui, B. 2003. *La flore de l'embouchure de la Moulouya*. Rapp. Inédit, projet MedWetCoast-Maroc, PNUE/Secr. Etat Envir./Départ. Eaux & Forêts, Maroc, 89 pp.
- Inypsa., 2002. *Projet d'étude de faisabilité pour le développement d'une nouvelle station balnéaire sur la zone littorale comprise entre Saidia et Ras El Ma*. Département du Tourisme, Direction des aménagements et des Investissements, Rabat, 426pp. (2002).
- Melhaoui, M., 2004. *Conservation des zones humides et des écosystèmes côtiers la région méditerranéenne « SIBE de la Moulouya »*. Actes de l'Atelier de lancement de la phase de mise en œuvre du projet MedWetCoast. Saidia Octobre 2004.
- Melhaoui, M., 2005. *Actions physiques urgentes pour l'aménagement et la réhabilitation du « SIBE de la Moulouya »*. Rapp. Inédit, ENDA Maghreb - projet MedWetCoast-Maroc, PNUE/Secr. Etat Envir. /Départ. Eaux & Forêts, Maroc, 25 pp.
- Menioui, M & Mahé, E., 2003. *Rapport de synthèse : Embouchure de la Moulouya*. Rapp. Inédit, projet MedWetCoast-Maroc, PNUE/Secr. Etat Envir./Départ. Eaux & Forêts, Maroc, 103 pp. (2003).